

economiesuisse  
Case postale  
8032 Zurich

Lausanne, le 15 septembre 2003  
S:\COMMUN\POLITIQUE\Position\2003\POL0339.DOC  
JUG/fkr

***Simplification du rappel d'impôt en cas de succession et introduction de la dénonciation spontanée - Procédure de consultation***

Messieurs,

Nous avons bien reçu votre courrier du 18 juillet 2003 à propos du sujet mentionné sous rubrique et vous remercions de nous consulter à ce propos.

Etant donné que les mesures proposées ne concernent pas directement les entreprises ainsi que pour des raisons politiques, la CVCi ne prend pas position sur ce dossier.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ces lignes, nous vous prions d'agréer, Messieurs, nos salutations distinguées.

CHAMBRE VAUDOISE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

Alain Maillard  
Directeur adjoint

Julien Guex  
Sous-directeur